

dispositions, ou bien encore qu'il y eut beaucoup à expier même après le pardon du péché (Lesêtre). Il peut aussi signifier la crainte que l'on doit entretenir au sujet du péché pardonné, parce que l'on peut y retomber de nouveau.

d) QUI PEUT DIRE : MON COEUR EST SANS TACHE, JE SUIS PUR DE TOUT PÉCHÉ ? (Prov., XX, 9).

On peut entendre ce texte de bien des manières. Il exprime peut-être l'impossibilité où nous sommes de savoir si nous n'avons jamais offensé Dieu ou bien encore la quasi impossibilité où nous sommes également d'éviter toute souillure morale, de ne jamais commettre le péché véniel. Il n'y a point d'homme juste sur la terre qui fasse le bien, et qui ne pèche point (Eccle., VII, 21), ou bien : nunquam sit peccatum, dit Corneille Lapierre (cf. v. 7, p. 271 ; v. 6, p. 56).

e) QUI CONNAIT SES FAUTES ? PURIFIEZ-MOI DE CELLES QUI SONT CACHÉES EN MOI (Ps., XVIII, 13).

Dans l'hébreu, *delicta* signifie les fautes commises par ignorance et *occultis*, les fautes d'inadvertance souvent cachées à celui qui les commet. Ces fautes ne peuvent enlever l'état de grâce.

f) CAR MA CONSCIENCE NE ME REPROCHE RIEN ; MAIS JE NE SUIS PAS JUSTIFIÉ POUR CELA, CELUI QUI ME JUGE, C'EST LE SEIGNEUR (ICor., IV, 4).